

Chaffois, le 21 Mai 2012

Questions aux candidat(e)s aux élections législatives 2012 dans le Doubs

Madame, Monsieur

Vous êtes candidat(e) aux élections législatives dans le Doubs. Si vous êtes élu(e), vous représenterez donc les habitants de votre circonscription, prendrez des décisions et engagerez des actions directement liées à la vie courante et locale de vos concitoyens.

En ce sens, et pour pouvoir élire leur représentant(e) de la manière la plus éclairée possible, les électeurs ont besoin d'avoir votre avis personnel et politique sur des sujets qui les touchent de près. C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui le questionnaire joint, articulé en quatre points, concernant la pratique des loisirs verts.

Les loisirs verts sont en plein essor et comptent chaque jour de nouveaux pratiquants (sont décrits comme loisirs verts les loisirs s'exerçant dans les espaces naturels, que ces loisirs soient motorisés ou non. Exemples : VTT, moto verte, quad, 4x4, chasse, pêche, marche à pied, randonnée équestre, ...). De façon directe ou indirecte, nous estimons à plusieurs milliers le nombre de personnes concernées par ces activités dans le Doubs.

Le Codever est un collectif national qui vise à informer, représenter et défendre les pratiquants de loisirs verts. Dans chaque département, une délégation mise en place sert de médiation avec les élus locaux et pouvoirs publics. C'est donc en tant que déléguée Codever Doubs que je vous adresse les questions relatives aux préoccupations de nos adhérents, qui se comptent en centaines dans le département, sans oublier de nombreuses associations de pratiquants et les acteurs professionnels de ce secteur d'activité.

Pourquoi ces questions ? Parce que, malgré le développement constant de ces loisirs, les adeptes de randonnées (et plus particulièrement motorisées) se retrouvent aujourd'hui confrontés à certains problèmes concernant la législation, les interdictions, les préjugés (ces points sont développés dans le questionnaire joint), qui les touchent particulièrement. C'est pourquoi votre avis et vos réponses sont très importants pour ces électeurs, discrets sur leurs loisirs, mais bien présents aux urnes.

Tou(te)s les candidat(e)s déclaré(e)s aux élections législatives recevront ce même questionnaire, dont les réponses seront compilées et communiquées à nos adhérents avant les élections du mois de Juin.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et au temps passé pour y apporter vos réponses, je vous adresse en mon nom et au nom de tous les pratiquants de loisirs verts du Doubs, mes plus cordiales salutations,

Hélène Curlier
Déléguée Codever Doubs

Questionnaire à renvoyer à :

Hélène Curlier
30 Rue du terroir
25300 Chaffois
Tel : 06.78.08.26.55

Ou par mail : helene.curlier@codever.fr

NOM DU CANDIDAT :

CIRCONSCRIPTION : **PARTI :**

• **Question n°1 :** Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques...

Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

- *Si vous êtes élu(e), poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ?* **OUI / NON**

- *Pensez vous que les chartes régissant les Parcs Naturels Régionaux du Doubs (PNR du Haut-Jura et projet de PNR du Pays Horloger) doivent exclure les loisirs motorisés ?* **OUI / NON**

- *Commentaires éventuels :*

.....

• **Question n°2 :** Depuis décembre 2004, nous avons recensé en France 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver).

Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

- *Dans cette optique, et en tant qu'élu(e), seriez-vous prêt(e) à soutenir une telle loi si elle était mise à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ?* **OUI / NON**

• **Question n°3 :** Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination, exclusion et sont victimes de préjugés aussi tenaces qu'infondés. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

- *Quelle est votre opinion générale sur ce sujet ?*

.....
.....
.....
.....

• **Question n°4 :** Au mois d'Avril, une campagne généralisée de verbalisations a été menée dans le pays de Montbéliard par l'ONF et l'ONCFS pour réprimer la circulation des véhicules à moteur en forêt. Les amendes allant de 135 à 1500 €, que pensez-vous de ce genre d'actions purement répressives ?

Fondée et justifiée Efficace et satisfaisante
ou Non justifiée / disproportionnée Inefficace / non satisfaisante

Vous pensez qu'elles devraient être : Accompagnées de prévention faite aux pratiquants
 Remplacées par de la prévention faite aux pratiquants

Si oui, seriez-vous prêt(e) à déléguer cette prévention à un organisme tel que le Codever ? **OUI/NON**

Date :

Signature :